

DEPARTEMENT  
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 février 2025

ARRONDISSEMENT  
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL  
DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt-cinq le **6 février, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

13 janvier 2025

**Membres présents :**

Date de la réunion :

**Titulaires** : Joël DEBUIGNE, Alain GOUTX, Jacques BOUVIER, Annick BARRÉ, Michèle GAUTHIER, Catherine LHÉRITIER, Gérard CHOPIN, Jean-Marc MORETTI, Claire GRANGER, Cécilia NAUCHE, Jean-Michel DEZELU, Pascal HUGUET, Marie-Pierre BEAU, François FROMET,

6 février 2025

**Suppléants** : José ABRUNHOSA, Eric BARDET,

**N°03.2025**

**Suppléants excusés** : Laurence BUCCELLI, Jean-Claude CHADENAS, Jacques PAOLETTI, Anne-Marie THEVENET

Objet de la délibération :

**Pouvoirs :**

**Administration Générale -  
Projet vente siège de  
l'établissement / acquisition de  
nouveaux locaux**

Thierry BENOIST a donné pouvoir Claire GRANGER  
Karine MICHOT a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU  
Corinne GARCIA a donné pouvoir à José ABRUNHOSA  
Marie-Agnès FERET a donné pouvoir à François FROMET  
Nicole JEANTHEAU a donné pouvoir à Eric MARTELLIÈRE  
Vincent ROBIN a donné pouvoir à Cécilia NAUCHE  
Christophe THORIN a donné pouvoir Jean-Marc MORETTI

**Membres titulaires excusés** : Christophe THORIN, Thierry BENOIST, Nelly ANTOINE, Nicole JEANTHEAU, Marie-Agnès FERET, Vincent ROBIN, Karine MICHOT, Corinne GARCIA

Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux est excusée

José ABRUNHOSA a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIÈRE, Président)

Le Président, Eric MARTELLIÈRE, précise aux membres du Conseil d'Administration que l'établissement public administratif, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG 41), est propriétaire de son bâtiment, situé 3 rue Franciade, 41260 La Chaussée-Saint-Victor, depuis le 14 février 2008.

Ces bâtiments, d'origine industrielle, appartenant à l'origine à la société *la Franciade*, ne sont pas fonctionnels : ils ne permettent pas notamment, aujourd'hui, de garantir une bonne confidentialité de l'accueil pour le service de médecine préventive, service imbriqué dans les services administratifs ; ils présentent plusieurs bureaux ne bénéficiant pas d'une lumière du jour directe, ils ne comportent pas une salle de restauration adaptée à l'accueil de l'ensemble des agents se restaurant sur place au vu du manque de points de restauration dans un périmètre géographique proche.

.../...

Le contexte actuel s'y prête : la mise en vente, en cours, du bâtiment de stockage / production, adjacent et mitoyen, relance la possibilité pour un éventuel acquéreur de procéder à un éventuel achat groupé, qui associerait la vente dudit bâtiment au nôtre (bâtiment de bureaux) est une question d'actualité. De la même manière, le document d'urbanisme en vigueur, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), prévoit que le zonage dans lequel se situe notre bâtiment, ne doit plus être destiné à des activités d'accueil de publics.

Au vu de l'ensemble de ces données, les membres du Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- **d'acter** le principe d'une recherche effective :
  - ✓ d'un acquéreur pour le bâtiment actuel
  - ✓ d'un nouveau bâtiment plus adapté aux missions de l'établissement
- **d'autoriser** le Président à effectuer toutes démarches administratives en ce sens,
- **d'autoriser** le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,  
le 6 février 2025

Le Président,

  
Eric MARTELLIÈRE



Publié ou notifié le : 12-02-2025  
Exécutoire le : 12-02-2025

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

  
Eric MARTELLIÈRE

